



Commission Service des aînés Sessions mars 2015

Témoignage de Sœur Corinne ANDRÉ

Congrégation qui n'a pas d'institution afin d'être libres pour aller en tous lieux. Cette situation a des avantages et inconvénients. Nous n'avons pas de place pour les sœurs âgées et dépendantes et peu de grosses maisons.

Jusqu'à il y a 6 ans, nous avions 21 lits en petites unités de vie (PUV) mais le prix de journée était trop lourd... Alors nous avons fait le choix de rejoindre des établissements : maisons de retraites qui deviennent EHPAD.

Vu l'âge des supérieures et des aidants, nous avons préféré anticiper le mouvement plutôt que de laisser faire. Une supérieure a eu un gros pépin de santé. L'année suivante, une autre a fait un burnout. Nous avons 60 sœurs en EHPAD dispersées à Lyon, Pau, Paris, Quincy sous-Sénart, Chartres, Dijon ... Il faut aller les visiter.

Dans la tradition de notre congrégation, nous ne faisons pas appel aux sœurs plus jeunes pour s'occuper des aînées. Nous sommes 130 avec une ou 2 jeunes qui entrent chaque année. Il n'est pas possible de compter sur les sœurs d'âge moyen. Pour beaucoup, elles ne sont pas prêtes à aller s'occuper des sœurs âgées.

Nous avons donc fait un travail pour le changement des maisons de retraite en direction des EHPAD. Cela n'a pas été trop difficile pour les communautés de 5 à 6 sœurs, mais le déménagement de 15 à 25, cela a été plus difficile.

La communauté de vie = ce que fait la famille. Comment faire avec dispersion dans différents lieux ? Alors embaucher des laïcs tout en évitant la concurrence avec ceux qui sont employés par l'Ehpad.

2 choix se sont présentés à nous :

Avoir des **auxiliaires de vie** : 25 sœurs dans un établissement. Deux personnes interviennent en plus du personnel tous les après-midi pour faire ce que la famille prendrait en charge : lessive fragile, aller chercher les médicaments. Si la supérieure ne peut pas venir, elles vont quand même organiser une rencontre communautaire, et elles écoutent. En vieillissant, on se rend compte que les temps communautaires sont importants. Ces 2 femmes écoutent les sœurs ; elles deviennent la référence ; elles entendent les choses importantes. L'intérêt de cela : les supérieures peuvent venir moins souvent et pour ce qui relève vraiment de la vie religieuse... cela les renvoie à leur vie religieuse. Pour les supérieures il faut garder cet essentiel...

A Chartres, création d'une **assistante de communauté** avec le profil de poste d'une « assistante de communauté » pour l'écoute et l'animation de façon prudente : comme un journal intra congrégation, en lien avec l'animatrice, un film plus spécifique pour les religieuses. Cela fait un an qu'elle est en fonction. C'est maintenant qu'elle est acceptée par toutes les sœurs. Pour les sœurs, elles ont pris conscience que le rêve de finir ses jours avec des sœurs de sa congrégation n'est plus

possible. Il a fallu passer en force pour la mise en œuvre ... vérifier les changements de vêtements, des chaussures... Cette assistante de communauté est toujours en lien avec le personnel soignant. Les sœurs disent : aujourd'hui, si Véronique n'était pas là, qu'est qu'on ferait ? » La supérieure vient une fois tous les 15 jours. Les sœurs disent : « tu sais elle est super, elle amène plein de choses... » En 3/4 ans, on a vécu le passage d'une supérieure sur place à une supérieure tous les 15 jours. Les sœurs ne disent pas qu'il y a un manque...

Au départ, on souhaitait que l'assistante de communauté soit croyante et qu'elle ait une expérience d'aumônerie. Mais Véronique, la personne choisie, n'est pas croyante. Elle a une expérience d'accompagnement dans l'association JALMAV, donc elle est très attentive pour tout ce qui se passe en fin de vie. Pour la congrégation un vrai repos. De temps à autre, elle assiste à des réunions communautaires. Les réticences sont tombées. Cela a obligé les sœurs à se redire l'essentiel de la mission. Elle a su trouver la juste distance et sa juste place dans l'EHPAD.

Nous ne voulons pas prendre la place des soignants donc il faut être vigilants et veiller au dialogue afin que les soignants laissent la place à l'assistante de communauté. Il a fallu expliquer que la congrégation lui demandait de jouer le rôle de famille. Pour les auxiliaires de vies, les rencontres sont aussi nécessaires ; cela se passe bien pour les accompagnements aux rendez-vous. Pour la congrégation, c'est confortable d'avoir un vis-à-vis, mais il a fallu accompagner pour que cela soit accepté.

Le point d'interrogation, c'est l'accompagnement spirituel, pas l'animation. L'animation est un souci mais avec le vieillissement, il devient plus précaire. Il y a peu de personnes pour l'animation liturgique. A Versailles ce sont des sœurs de Saint Jean qui ont pris le relais des sœurs Augustines. Nous n'avons pas de souci d'animation liturgique. La question est celle de l'accompagnement spirituel ; les équipes SEM ne sont pas formées pour cela. Nous faisons appel à des religieux, des prêtres dans nos réseaux. Une journée de recollection une fois par mois est maintenue.

Echange

- Maison mère à Lisieux : pas incohérent dans notre congrégation que des plus jeunes soient responsables de maison de sœurs âgées et cela a du sens pour les gens du village et de la paroisse...
- Insistance sur l'accompagnement et les résistances à vaincre : il faut trouver les bons leviers pour aider à accepter.
- Dans le cours du discernement, on a demandé à des EHPAD plus directement congréganistes. Chartres et Pau sont au départ, elles étaient congréganistes mais le nombre de sœurs diminue et les laïcs arrivent. A Lyon, au départ, il y avait 4 congrégations. Aujourd'hui, il y en a 2 seulement et les Sœurs auxiliaires représentent le ¼ des résidents.
- Séparation l'animation spirituelle et l'accompagnement spirituel... C'est une grande difficulté quand on ne peut plus choisir l'accompagnateur(trice) spirituel(le).
- Souvent, les dernières années, les derniers mois sont difficiles. On demande à la sœur si elle souhaite voir quelqu'un de précis. Mais il y a l'expérience étonnante d'une auxiliaire de vie qui est capable de prier avec la sœur ; de dialoguer...
- Y a-t-il des locaux spécifiques ? Non, mais on fait la demande d'une salle pour les réunions communautaires.

Corinne ANDRÉ